

Les brèves

Les implantations des établissements français d'enseignement supérieur à l'étranger

La collection des Brèves de Campus France a pour objectif de faire un point synthétique sur des sujets liés à la mobilité internationale. Ce numéro est dédié aux projections des établissements français d'enseignement supérieur à l'étranger.



L'internationalisation de l'enseignement supérieur est un enjeu majeur de l'attractivité d'un pays.

D'après *Global Higher Education*, en 2014, la France figure en 4^e position des principaux pays exportateurs de campus internationaux (12) derrière les États-Unis (77), le Royaume-Uni (30) et l'Australie (17).

L'internationalisation de l'enseignement supérieur impose depuis plusieurs dizaines d'années divers axes de développement de l'attractivité de l'offre éducative française, où la projection des établissements à l'étranger prend toute sa part.

La mise en place de ces mobilités de campus relève d'initiatives particulières dans un contexte d'autonomie des établissements :

- ▶ promouvoir l'établissement à l'étranger ;
- ▶ offrir aux étudiants une expérience à l'étranger en conservant la même qualité d'enseignement ;
- ▶ répondre aux besoins des entreprises françaises délocalisées. Les étudiants locaux ayant reçu une « formation à la française » sont plus attractifs : qualité d'enseignement, pas de frais d'expatriation, pas de problème d'adaptation du personnel expatrié, etc. ;
- ▶ répondre aux besoins de formation du pays d'accueil tout en évitant la fuite des cerveaux ;
- ▶ développer l'attractivité du pays (exemple : Maroc) tout en diffusant le savoir-faire français.

Typologie proposée « Un dispositif multiple et foisonnant... »¹

La projection des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, recouvre différentes formes et appellations : *campus offshore, transnational education, cross-border education, branch campuses...*

► Établissement à l'étranger :

- Créé suite à un accord bilatéral gouvernemental

Exemples : Université Galatasaray (Turquie), Université Française d'Égypte, USTH (Vietnam)...

- Créé à partir d'un accord bilatéral entre établissements

Exemples : INSA Euro-Méditerranée (Maroc), Institut Universitaire d'Afrique Centrale...

► Campus multi-sites

Ouverture de campus (indépendants ou intégrés à un établissement existant) où la qualité et l'organisation de l'enseignement sont identiques à l'établissement d'origine, avec une proposition de diplômes adaptée à la demande du pays.

On retrouve deux positionnements différents à savoir : offrir une expérience unique à l'étranger aux étudiants ou répondre aux besoins de formation du pays en recrutant pour l'essentiel des étudiants locaux.

Exemples : Skema Business School (USA, Chine, Mexique), Paris Dauphine (Tunisie), ESSEC Asia Pacific (Singapour)...

► Établissement délocalisé

Reproduction de l'établissement à l'étranger, à l'identique.

Exemples : Centrale Pékin, Sorbonne Abu Dhabi...

► Formations délocalisées

Dans ce cas, c'est la formation qui est délocalisée et porte l'attractivité, sans délocalisation de l'établissement.

Exemples : Grenoble Business School (Royaume-Uni, Russie), École de design Nantes Atlantique (Chine)...

► Programmes soutenus dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux

Dispositifs plus traditionnels, il s'agit de programmes initiés par les gouvernements proposant une formation d'excellence adaptée au contexte local. Ces programmes mobilisent un ensemble d'établissements (français et étrangers) reconnus pour leur expertise.

Exemples : Programme de Formation d'Ingénieurs d'Excellence au Vietnam (PFIEV), Programme franco-juridique roumain, Collège universitaire français (CUF) de Moscou...

► Bureaux à l'étranger

Représentation de l'établissement à l'étranger pour identifier le potentiel de développement sur place, faire de la promotion, recruter des étudiants.

Exemples : Institut Telecom Silicon Valley, COMUE de Lyon, de Toulouse, Sorbonne Paris Cité (Brésil)...

► Diplômes conjoints et double-diplômes

Mise en place d'un partenariat pour offrir à l'étudiant une double diplomation avec une mobilité internationale imposée (25 % à 30 % d'un cycle d'études). Il est l'un des dispositifs les plus développés particulièrement dans les universités, du fait de son efficacité pour la mobilité des étudiants et enseignants pour un faible coût.

Pour promouvoir et faciliter l'accès à ces diplômes, Campus France créera, en 2016, un moteur de recherche des diplômes conjoints et double diplômes.

À noter :

Cette typologie ne prend pas en compte l'enseignement à distance, les MOOCs (Massive online open course), les filières universitaires soutenues par l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) et les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger).

Un dispositif original : les universités binationales « hors les murs »

Ces institutions qui promeuvent les double-diplomations, peuvent octroyer des bourses, accompagner les établissements dans leur développement à l'international et favoriser leur mise en réseau.





















Exemples :

- Université franco-italienne (UFI)
www.universite-franco-italienne.org
- Université franco-allemande (UFA)²
<http://www.dfh-ufa.org/fileadmin/Dateien/stabsstelle/2015/Annexes-Anhang.pdf>
(p. 24)

Principaux pays exportateurs et importateurs de campus délocalisés (2014)

D'après *Global Higher Education*, en 2014, la France figure en 4^e position des principaux pays exportateurs de campus internationaux (12) derrière les États-Unis (77), le Royaume-Uni (30) et l'Australie (17).

Quant aux principaux pays importateurs de campus internationaux, la Chine dont Hong Kong (30) arrive en première position suivie de Dubaï (24) et Singapour (14). La France est 7^e (6).

Pays exportateurs	Nombre de campus	Pays importateurs	Nombre de campus
 États-Unis	77	 Chine	30
 Royaume-Uni	30	 Dubaï	24
 Australie	17	 Singapour	14
 France	12	 Qatar	11
 Russie	8	 Abu Dhabi	6
 Pays-Bas	7	 Malaisie	6
 Chine	6	 France	6
 Canada	6	 Royaume-Uni	5
 Inde	6	 Ouzbékistan	4
 Malaisie	5	 Grèce	4

Source : *Global Higher Education*, 2014
Chine dont Hong Kong

Cartographie des implantations des établissements français à l'étranger

Pour des raisons de visibilité graphique, 3 types de projections ont été retenues sur la carte (pages 4-5).

Elles correspondent aux implantations physiques des établissements.

- Établissement créé suite à un accord bilatéral
- Campus multi-sites
- Établissement délocalisé

En Afrique, l'investissement historique se poursuit et l'Europe, pourtant investie dans le développement des programmes de mobilité (Erasmus+), reste toujours une cible.

Le continent américain est sous représenté, particulièrement l'Amérique Latine.

L'Asie et le Moyen-Orient, zones au développement plus récent sur la scène internationale, sont particulièrement actifs pour attirer ces implantations.

En ce qui concerne la répartition géographique, la France se situe dans la tendance générale.

Les écoles de management sont plus impliquées dans le développement de structures type campus multi-sites, alors que les universités et les écoles d'ingénieur le sont plus dans des projets gouvernementaux.

Avertissement :

En l'absence d'un recensement officiel des implantations à l'étranger des établissements français d'enseignement supérieur, cette carte ne prétend pas à l'exhaustivité mais propose un aperçu global de la situation actuelle. N'hésitez pas à signaler des erreurs ou oublis en contactant : mn.garcia@campusfrance.org

1 - Rapport 37-INS (MAEDI) - 2014-003 (MENESR) : « La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche ».

2 - Budget annuel : 12 millions d'euros à parité France/Allemagne.

Implantations des établissements d'enseignement supérieur français à l'étranger

NATURE DE L'IMPLANTATION

- Établissement multi-sites
- Établissement délocalisé (hors campus multi-sites)
- Établissement créé conjointement avec un établissement français
- Établissement créé suite à un accord bilatéral
- Établissement français partenaire

DISCIPLINES

- Art / Architecture
- Culture (Cuisine, Hôtellerie, Mode, Tourisme)
- Droit / Économie
- Management
- Sciences et technologies
- Sciences Humaines et Sociales



FÉVRIER 2016

Conclusion / Constat

Différentes études montrent que l'absence d'état des lieux de ces dispositifs n'est pas propre à la France. Cependant différentes initiatives se mettent en place avec pour objectif de mettre en œuvre, notamment, une stratégie nationale de projection des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

► Au Royaume-Uni

« HEGlobal » est une initiative impliquant, entre autres, le *British Council* et l'*UK Higher Education International Unit*. Elle soutient les universités britanniques dans leur développement de campus et de programmes délocalisés :

<http://heglobal.international.ac.uk/home.aspx>

► En Allemagne

Le DAAD finance des formations allemandes d'enseignement supérieur délivrées à l'étranger et notamment des universités binationales (Jordanie, Egypte, Vietnam...). Le DAAD développe également une stratégie en direction de l'Afrique.

Par ailleurs, il fournit des conseils aux établissements d'enseignement supérieur allemands et étrangers et gère des projets de *Transnational Education* :

https://www.daad.de/medien/hochschulen/projekte/studienangebote/1_phb_tnb_postionspapier_englisch.pdf

Liste des campus délocalisés :

<https://www.daad.de/hochschulen/hochschulprojekte-ausland/gruendung/de/>

► En France

Le Rapport 37-INS (MAEDI) et 2014-003 (MENESR) préconise de définir les objectifs, les pays ciblés, les différentes catégories de modalités d'action pour développer l'activité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Suite à une demande des ministères, France Stratégie prépare un état des lieux des implantations françaises à l'étranger et une étude sur les enjeux de cette forme spécifique d'internationalisation.

En janvier 2016, un séminaire a été organisé par le MENESR, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) sur les « projections des établissements français d'enseignement supérieur à l'étranger ».

Il est intéressant de noter, d'après le baromètre 2015 de l'EAIE, qu'on observe une stagnation du développement des campus délocalisés. Les conclusions soulignent des alternatives plus simples et moins coûteuses pour un établissement de rayonner sur la scène internationale, notamment par le développement des diplômes conjoints ou double-diplômes¹.

La dynamique des hubs de l'enseignement supérieur

Les *hubs* résultent d'une politique dynamique de certains pays afin de devenir des plateformes mondiales de l'enseignement et de la recherche. Ils se constituent souvent en pôles qui rassemblent des établissements d'excellence et des populations qualifiées du monde entier (étudiants, chercheurs, enseignants...). Ils favorisent la création de liens transversaux et d'une communauté des savoirs ainsi que les échanges avec les entreprises.

Exemples :

Singapour : incitation à l'implantation d'établissements étrangers dans le cadre de leur politique de développement.

Émirats Arabes Unis : territoires très attractifs pour les étudiants internationaux avec, par exemple, la mise en place de procédures de demande de visa simples :

► Abu Dhabi : politique d'installations limitées d'institutions réputées ;

► Dubaï : le campus *Education City* (universités et centres de recherche).

Île Maurice : *Medine Education Village* (France, Inde, Royaume-Uni...).

Malaisie : « Une volonté de devenir un *hub* régional. Pour se faire, le pays entend poursuivre son internationalisation et offrir de nombreuses opportunités de coopération »².

Études citées

► Rapport 37-INS (MAEDI) et 2014-003 (MENESR)

« La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche », pp.15-22.

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/87/8/Coordination_internationale_305878.pdf

► Le projet QACHE « Quality assurance of cross-border higher education (CBHE) » (2013-2015)

Qache

Quality Assurance of Cross-border Higher Education

Projet européen mené par l'ENQA (*European association for quality assurance in higher education*) avec le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) pour la France avec comme objectif la création d'une approche commune d'assurance qualité des CBHE.

Dans ce cadre a été réalisé « *The QACHE Toolkit* » pour les agences d'assurance qualité.

<https://qache.wordpress.com>

<http://www.hceres.fr>

<http://www.enqa.eu>

HCERES
Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

► ACE-CIGE American Council on Education - Center for Internationalization and Global engagement

Études et rapports sur l'internationalisation de l'éducation.

Internationalizing Higher Education Worldwide: National Policies and Programs.

<http://www.acenet.edu/news-room/Pages/Center-for-Internationalization-and-Global-Engagement.aspx>

ACE American Council on Education®
CIGE Center for Internationalization and Global Engagement®

► Baromètre 2015 de l'EAIE (European Association for International Education)

EAIE
European Association for International Education

<http://www.eaie.org/blog/revealing-the-state-of-internationalisation-in-europe-the-eaie-barometer-results-are-out>

► Cross-Border Education Research Team (C-Bert, State University Albany, New-York)

Recherche et actualités sur l'enseignement transnational.

<http://www.globalhighered.org>

Cross-Border Education Research Team
Research and news about transnational higher education
C-BERT

Autres Sources

► Enquête menée par les responsables de promotion de Campus France auprès des ambassades de France à l'étranger (2015).

► Informations recueillies auprès des établissements membres du Forum Campus France (2015).

► Conférence des Grandes Écoles (CGE) (mars 2015) : « Les implantations des grandes écoles à l'étranger ».

<http://www.cge.asso.fr/nos-thematiques/politique-internationale/implantations-a-l-etranger>

► France Stratégie (janvier 2015) « Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur ».

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/investir-l-internationalisation-de-l-enseignement-superieur>

► MENESR-CPU-CDEFI (janvier 2016) : séminaire « projections des établissements français d'enseignement supérieur à l'étranger ».

1 - Jean-Pierre Gesson au séminaire MENESR-CPU-CDEFI

2 - Neethiahnanthan, A.R., Poulain J-P. (2015). « L'enseignement supérieur en Malaisie: vers un hub régional ». Les Repères, Campus France.

L'Agence Campus France, placée sous la tutelle des ministères chargés des Affaires étrangères et de l'enseignement supérieur, a pour principales missions la promotion et la valorisation de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers.

CHIFFRES CLÉS

La France, **3^e** pays d'accueil des étudiants internationaux.

25 000 dossiers de bourses d'études et de stages gérés.

333 établissements membres du Forum Campus France.

235 Espaces et antennes Campus France dans **121** pays.

+ de 90 conventions internationales dont environ **50** avec des gouvernements étrangers.

France Alumni avec **20 000** membres et **400** partenaires dans le monde.

Directrice de la publication : **Béatrice Khaiat**, Directrice générale

Rédactrice / coordinatrice : **Laura Foka**, chargée des études, service Communication, Presse et Études.

Édition : **Anne Benoit**, anne.benoit@campusfrance.org

Cartographie : copyright.sargologo@free.fr

Réalisation : Agence Huitième Jour - Paris

Impression et diffusion : Desbouis Grésil Imprimeur

Campus France

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale

28 rue de la Grange aux Belles - 75010 Paris

www.campusfrance.org

Février 2016

